

Paris, le 16 avril 2025

Communiqué de presse

Déclaration d'impôts 2025 : les experts-comptables publient un guide pratique pour accompagner les Français face aux nouveautés fiscales

Alors que la période de déclaration des revenus s'est ouverte le 10 avril dernier, l'Ordre des experts-comptables se mobilise à nouveau pour accompagner les Français dans leurs démarches fiscales. Pour cette 20^e édition de l'opération Allô Impôt, les professionnels du chiffre mettent à la disposition des contribuables une série de dispositifs gratuits parmi lesquels un guide pratique téléchargeable, en accès libre, pour aborder sereinement leur déclaration de revenus 2024.

Disponible sur le site allo-impot.fr, ce guide synthétise les règles en vigueur de manière claire et accessible. Il revient en détail sur les principales évolutions législatives et réglementaires qui impactent cette année les contribuables. Parmi celles-ci, la revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu de 1,8 % afin de tenir compte de l'inflation constitue une mesure importante. Autre évolution notable : à compter du 1^{er} septembre 2025, le taux individualisé de prélèvement à la source s'appliquera de plein droit aux conjoints mariés ou pacsés sur leurs revenus personnels. Cette mesure vise à mieux prendre en compte les situations individuelles au sein des couples soumis à une imposition commune, tout en préservant la possibilité d'opter pour l'application du taux du foyer à l'ensemble des revenus.

Le guide détaille également les nouvelles modalités déclaratives du crédit d'impôt pour l'emploi à domicile, désormais plus précises, ainsi que les conditions d'exonération de la prime de partage de la valeur, prolongée pour l'année 2024. Il explique aussi le doublement du plafond d'imputation des déficits fonciers sur le revenu global, mesure temporaire visant à encourager la rénovation énergétique des logements locatifs les plus énergivores. En matière de location meublée, le document rappelle les règles fiscales applicables en 2024 tout en anticipant les changements à venir pour l'année suivante. Enfin, le guide précise les ajustements apportés aux réductions d'impôt pour dons, avec notamment l'élargissement du

dispositif aux organismes œuvrant pour l'égalité femmes-hommes, et présente la nouvelle contribution sur les hauts revenus, qui s'appliquera à compter de l'imposition des revenus 2025.

Au-delà de ce guide, l'Ordre des experts-comptables propose aux contribuables plusieurs ressources gratuites et simples d'accès pour remplir sans angoisse leur déclaration d'impôt :

- allo-impot.fr, un site web dédié

Le site allo-impot.fr propose une grande variété de contenus, articles et vidéos explicatives, ainsi qu'une FAQ enrichie pour répondre aux questions les plus courantes : points d'attention et nouveautés 2025, changement de situation familiale, rattachement des enfants, déclaration des biens immobiliers, exonérations et crédits d'impôt.

- **Une plateforme téléphonique gratuite**

Le numéro vert Allô Impôt mis en place par le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables permet aux contribuables de bénéficier d'une assistance téléphonique gratuite pour poser toutes leurs questions sur leur déclaration de revenus directement à un expert-comptable. Depuis sa création en 2010, ce service a enregistré plus de 1,2 millions d'appels, avec une moyenne de 10 000 appels par jour.

Le numéro vert 0 8000 65432 pour joindre gratuitement un expert-comptable sera opérationnel 2 jours par semaine pendant 3 semaines à compter du 21 mai 2025.

Les dates d'ouverture du numéro vert seront les suivantes :

Les 21 et 26 mai ainsi que le 4 juin de 9h à 18h

Les 22 et 27 mai ainsi que le 5 juin de 9h à 21h

- **Des permanences en région**

L'opération Allô Impôt se déclinant partout en France, les experts-comptables assurent également des permanences en région pour offrir aux contribuables la possibilité de venir les rencontrer directement pour répondre à toutes leurs questions.

Les dates et les lieux des permanences seront prochainement indiquées sur le site allo-impot.fr.

“Allô Impôt illustre pleinement la mission des experts-comptables. En mettant notre expertise au service des Français, nous réaffirmons notre engagement à leurs côtés, dans un moment clé de leur vie citoyenne, comme nous avons l’habitude de le faire au quotidien pour les chefs d’entreprise. Ce dispositif gratuit et accessible est un exemple concret de notre volonté de rendre la fiscalité plus compréhensible et plus sereine pour tous.” déclare Damien Charrier, président du Conseil national de l’ordre des experts-comptables.

“Allo Impôt traduit l’engagement des 22 000 experts-comptables qui s’investissent pour accompagner chaque année des millions de contribuables pour simplifier leur fiscalité personnelle et les accompagner dans la concrétisation de leurs projets entrepreneuriaux ou patrimoniaux” ajoute Virginie Roitman, présidente du Conseil régional de l’Ordre Paris Île-de-France qui co-organise l’opération.

À propos de l’Ordre des experts-comptables

L’Ordre des experts-comptables rassemble 22 000 professionnels, 190 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l’Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l’Ordre des experts-comptables a pour rôle d’assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d’expert-comptable.

Contact presse

Julienne BOURDET

Agence Format

julienne.bourdet@agenceformat.com

06 09 88 97 70